

La métropole rémoise, pionnière de la Responsabilité Sociétale des Entreprises ?

Toutes les organisations sont concernées : les administrations publiques, les collectivités, les entreprises, les associations, etc. Évidemment, et sans doute au premier chef, les acteurs financiers sont partie prenante de la RSE et peuvent être tenus responsables des effets qu'ils produisent dans la société.

La RSE ?

Un nouveau « machin » ? Un « truc » pour être à la mode ? Pour mieux vendre ? Ou un levier pour agir ? A l'origine, RSE est l'acronyme pour signifier Responsabilité Sociétale des Entreprises. De quelle responsabilité s'agit-il ? Celle que doit avoir toute organisation voire tout individu dès lors que ses activités ont un impact sur l'environnement et sur les femmes et les hommes, en somme, la société. Pourquoi les entreprises ? Les entreprises, au premier chef, car leurs activités de production ne sont justement pas sans effet sur l'environnement. On pense d'abord à l'écologie, fumées noires, rivières polluées, nappes phréatiques contaminées pour les représentations les plus communes. Mais, produire implique aussi des femmes et des hommes et n'est pas sans conséquences sociales.

Ainsi, les entreprises (mais aussi le commerçant, le financier, le consommateur) engagent leur responsabilité et pour reprendre une définition classique et partagée de la RSE, elles « ...intègrent les préoccupations, sociales, environnementales et économiques dans leurs activités ». Le néologisme « sociétal » permet d'englober ces trois dimensions.

Le principe de responsabilité

D'où nous vient cette idée qu'il faut responsabiliser les entreprises, entendues au sens large ? Elle n'est pas nouvelle. Notamment sur le plan social. Ce qu'on a appelé dès le XIX^{ème} siècle le paternalisme montre l'existence d'un souci social dans le « patronat », même s'il n'est pas toujours sans arrière-pensée intéressée. Le souci écologique est lui, plus tardif. C'est que nous avons vécu, et vivons encore, sous la grande idée des Lumières : le progrès et le bonheur pour tous. Pour réaliser ce grand projet, développer les sciences et des techniques et avec le philosophe Descartes, se rendre « comme maître et possesseur de la nature ». Domestiquée, exploitée, la nature va devenir un grand réservoir d'objets sans autre destination que de servir les fins de l'humanité. A partir de là, il n'y a pas à se gêner : la nature, une « réserve de bois », la montagne une « carrière de pierres », la rivière une « force hydraulique ». Comme le dit l'autre philosophe Heidegger, la nature est « arraisonnée ».

Pris dans une logique qui pousse à produire, à

innover sans cesse simplement pour ne pas disparaître, les acteurs producteurs puisent dans une nature qui n'en peut mais. L'histoire n'avance plus poussée par le grand projet humaniste des Lumières mais dans l'obligation de remplir le cahier des charges de la production et de l'innovation. L'homme pris dans un mouvement brownien est comme l'apprenti-sorcier du poème de Goethe (rendu populaire par Walt Disney) qui ne contrôle plus les balais et les seaux d'eau qu'il a multipliés par enchantement pour que ces deux « technologies » lui facilitent la tâche. Sauf que toutes ces tentatives échouent. La situation semble perdue mais dans le conte le maître arrive à temps pour réparer les dégâts.

Les hommes du XXI^e siècle, et déjà au XX^e ne sont plus dans un conte, la question cruciale désormais est de trouver le maître c'est-à-dire de reprendre la maîtrise des désordres qu'ils ont eux-mêmes occasionnés de manière à laisser aux générations futures un monde pas trop délabré. C'est sans doute en 1979 qu'Hans Jonas dans son livre *Le Principe responsabilité* donne le coup d'envoi de la prise de conscience écologique. Il inspirera entre autre un autre principe, celui de précaution.

Une idée qui fait son chemin...

La machine est en route. Sous la pression notoire de la société civile, on ne compte plus les initiatives traduisant cette prise de conscience, prise de conscience qui ne s'en tient pas strictement à la question écologique mais intègre les dimensions sociales, économiques, bref sociétales. Il n'est pas possible de faire ici la liste exhaustive des actions qui vont conduire à l'objet de cet article (on trouve suffisamment de publications papier ou en ligne) : la RSE. Citons simplement :

En 1987, les Etats-Unis publièrent le rapport Brundtland dans lequel on trouve énoncé la notion de développement durable qui suppose un développement économique socialement équitable et écologiquement sage. On le rappellera, ce type de développement cherche à assurer nos besoins sans compromettre la satisfaction de ceux des générations suivantes. Presque la quadrature du cercle si l'on n'effectue pas quelques ruptures dans nos systèmes de fonctionnement et dans nos modes de pensée.

Episode-clef : en 1992, l'agenda 21 qui définit un

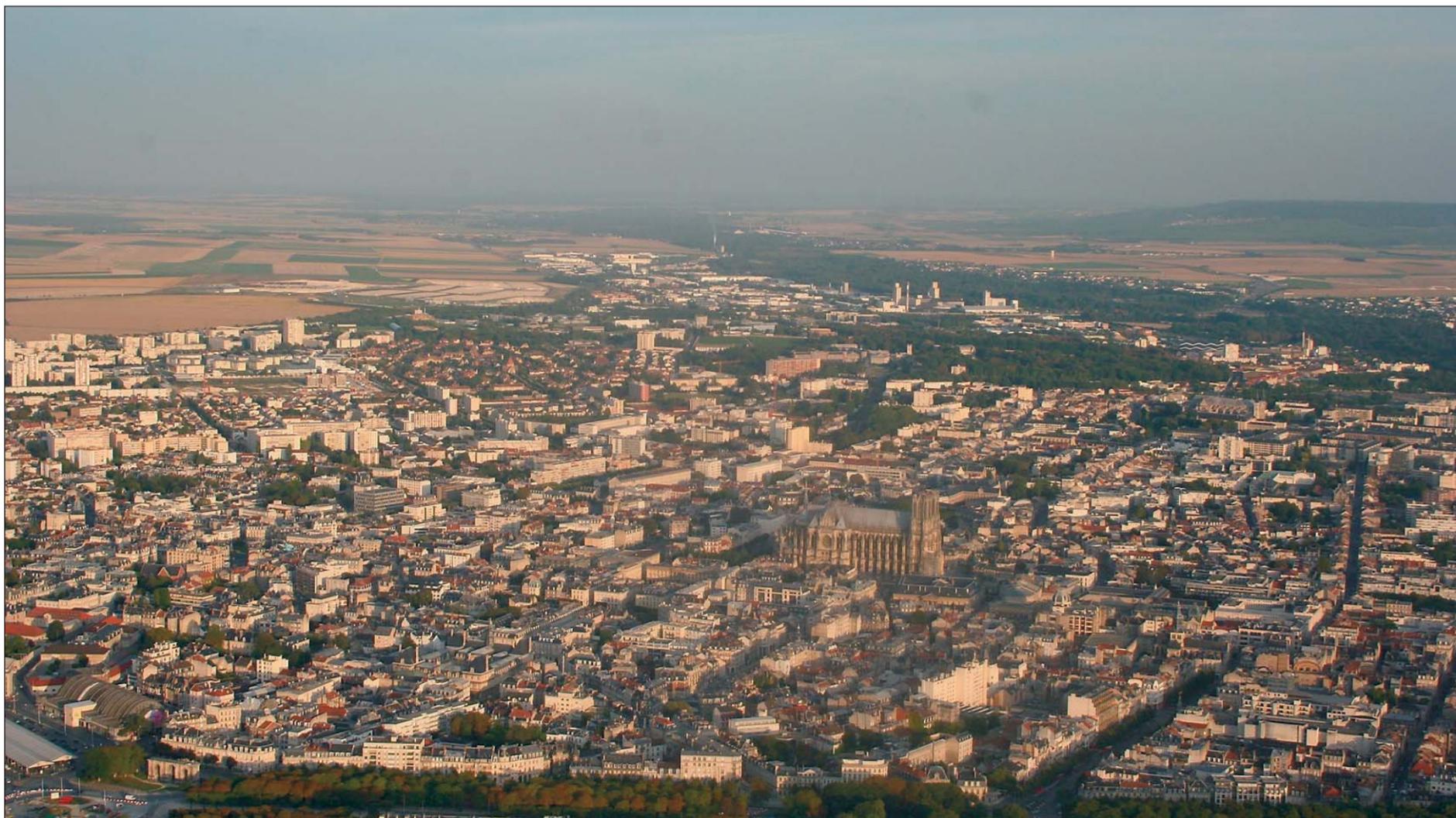
plan d'action pour le XXI^{ème} siècle et est adopté par 173 chefs d'Etat au sommet de la terre à Rio. Il porte aussi bien sur la pauvreté, le logement, la santé que sur la pollution, la gestion de l'eau et des déchets, donc un plan social, écologique et économique. Il se décline au niveau local sur des fondements législatifs et pris en main par les collectivités territoriales.

L'idée de départ s'invite dans des rencontres internationales, dans les colloques et autres conférences et se matérialise dans des dispositions et des dispositifs. Ce sont Johannesburg en 2002 qui met la RSE à son ordre du jour, le Pacte Mondial... ; la directive RSE au niveau européen ; en France, les Grenelle I et II ; des initiatives nombreuses et variées assorties de dispositions pratiques : code de bonne conduite, procédure de certification (ISO 26000), production d'indicateurs, d'outils, de méthodes. Toujours en France, le gouvernement a édité sa feuille de route sur le sujet en juin 2014 (rapport sur la responsabilité et la performance des organisations) avec au cœur la RSE appelée RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) ou encore RSE, le E renvoyant aux Etablissements en général. On trouve aussi l'appellation RSE ou Responsabilité Sociétale des Acteurs Economiques. En deçà de ces variations langagières, la même idée : la responsabilité s'étend à tous ceux qui de près ou de loin ont par leurs activités une incidence sur le développement durable, ceux qu'on appelait à l'origine les parties prenantes ou stakeholders parfois au dam des actionnaires, les shareholders.

Ainsi, toutes les organisations sont concernées : les administrations publiques, les collectivités, les entreprises, les associations, etc. Évidemment, et sans doute au premier chef, les acteurs financiers sont partie prenante de la RSE et peuvent être tenus responsables des effets qu'ils produisent dans la société.

Agir local, penser global

Selon le principe de René Dubos « agir local, penser global », il s'agit de décliner le contexte mondial au niveau local. Ainsi, des régions, des collectivités, des hôpitaux, des entreprises, etc. se sont inscrits dans le dispositif RSE. Là encore, il n'est pas possible de faire le recensement de toutes les organisations impliquées dans le dispositif RSE et de toutes les initiatives prises dans l'esprit de la RSE.



Au niveau national, on citera, à titre d'exemple, sur le territoire national, des Régions comme PACA, Centre, Pays de Loire, Rhône-Alpes... ; des villes également comme Montreuil, Rousset, Nantes, Saint Herblain, Le grand Paris, Rennes... ; le guide édité par le MEDEF et l'ORSE (Observatoire de la RSE) est accessible en ligne. Il recense les initiatives sectorielles RSE sur le territoire national. En Champagne- Ardenne, nombre d'acteurs participent du mouvement.

Le Groupe AFNOR a organisé en 2013 deux ateliers à Charleville Mézières et à Troyes, pour sensibiliser les PME à la mise en œuvre d'une démarche développement durable selon les lignes directrices de la norme ISO 26000 (atta-

chée à la RSE)

La Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne à travers l'Outil de Scoring pour des Achats Responsables (OSCAR). Cet outil permet, je cite, « d'interroger, de façon simple et concrète, les fournisseurs et sous-traitants sur les conditions de travail de leurs salariés, leur gestion environnementale, ou encore leur mode de gouvernance. L'évaluation peut être mise à jour et servir de base de discussion lors des rencontres annuelles. Le dialogue avec les fournisseurs repose alors sur des engagements d'amélioration et des propositions d'innovation, et OSCAR devient le socle d'un véritable partenariat. Cette initiative est née de la volonté du Service Achats de ne pas être qu'un

vecteur d'économies, mais de prendre part activement à la mise en œuvre de bonnes pratiques dans le domaine du développement durable. »

Reims Habitat en relation avec le réseau Delphis qui regroupe 17 Sociétés Anonymes d'HLM soucieuses d'intégrer la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans leur politique quotidienne et d'adopter un référentiel commun d'indicateurs RSE (baptisé Eurho-GR) a fait le choix de s'intégrer dans le dispositif RSE. Il publie régulièrement son rapport d'activité responsable (consultable en ligne).

Last but not least, citons le futur Pôle Santé de Bezannes qui place au cœur de son projet et de sa réalisation la démarche RSE sur les trois plans déjà cités : économique, environnemental et social. Plus encore, elle devrait permettre, dans la mesure où elle implique les parties prenantes d'aller vers la constitution d'un grand pôle Santé public/privé pour la métropole rémoise.

La RSE pour Reims ? pour l'agglomération ? la métropole ?

Pourquoi une collectivité de la taille d'une ville, d'une agglomération ou d'une métropole aurait un intérêt à s'engager dans un dispositif RSE ? Sous le principe « penser global, agir local », les trois niveaux n'ont pas la même pertinence ou légitimité quant à la capacité à agir ou à faire agir ne serait-ce que par leur taille.

La ville de Reims dont la vocation est de devenir capitale métropolitaine est en mesure de rassembler sous le label RSE toutes les organisations qui ici et

là font, comme Monsieur Jourdain et la prose, de la RSE sans le savoir qu'il s'agisse de charte de la diversité des entreprises, d'éco-conception, d'éco-label, de la formation professionnelle, de l'ISR (Investissement Socialement Responsable), de développement durable, etc.

La ville, comme beaucoup d'autres villes de la région, contribue au développement durable dans le domaine écologique, économique et social se rapprochant ainsi par ses activités des normes définies par les instances nationales et internationales et en particulier de la norme ISO 26000. Il conviendrait alors d'en faire le recensement, de les fédérer sous le même label. Il conviendrait aussi de soutenir et/ou d'initier des projets nouveaux participant de cet esprit. Ainsi, la RSE devient un levier pour l'action grâce notamment à une gouvernance qui favorise les synergies, crée des réseaux et des convergences. Reims, future capitale métropolitaine, par son histoire, est à même de répondre aux valeurs de solidarité et de coopération.

Le Livre Blanc du Think Tank « Droit de Cité » propose des réflexions et des suggestions d'action tout à fait en phase avec les principes de la RSE. Dans son volet numéro sept, le Think Tank faisait la proposition de faire de Reims « la ville mieux-disante sociale et écologique » : la proposition demeure valable.

Le Livre Blanc est consultable en ligne sur : www.reims-15eme-metropole.fr/

THINK TANK « DROITS DE CITÉ »
50 BOULEVARD LUNDY
51100 REIMS
WWW.REIMS-15EME-METROPOLE.FR

Quelle deuxième carrière ?

Une question cruciale se pose aujourd'hui : l'utilisation des compétences de ceux qui arrivent à la fin de leur première vie professionnelle. Leur mise en jachère est un gâchis considérable. L'économie sociétale de la deuxième vie – celle qui vient après la vie professionnelle – n'est pas du tout structurée. A Reims, 3 à 400 retraités arrivent sur la place et ne sont ni accueillis, ni guidés.

Ici ou là, cet aspect de la vie sociale – désocialisée – est pris en compte. C'est le cas de l'action « Apprendre pour entreprendre » qui assure la transmission de savoirs des « anciens » vers les plus « jeunes ». C'est aussi le cas en Santé en intégrant des retraités dans des comités d'éthique ou encore, dans une certaine mesure, dans des instances décisionnelles. Des dispositifs genre « conseillers d'orientation », « experts du vécu », « des seniors accueillent des seniors », pourraient être mis en place. Encore faut-il que lorsqu'on parle de « retraités » préciser de qui on parle ? Le spectre est large où la situation des femmes seules, des retraités issus de l'immigration est critique.

L'accueil, au sens large, des retraités rejoint la problématique plus général de l'accueil à Reims de tous les nouveaux arrivants, étudiants, touristes, etc. Dans le même sens et dans ce domaine, Reims ou l'agglomération pourrait être le laboratoire d'initiatives et de pratiques et obtenir un label (ville « amie des aînés » ou ville « bien vieillir » ou autre). Initiatives et pratiques qui s'inscriraient tout naturellement dans le dispositif RSE.